

Les Administrateurs de HSBC Global Funds ICAV (les « **Administrateurs** »), énumérés dans le Prospectus à la section « **Gestion et administration** », acceptent la responsabilité des informations contenues dans le présent Supplément. Les Administrateurs (qui ont pris tous les soins raisonnables pour s'en assurer) déclarent que, à leur connaissance, les informations contenues dans le présent Supplément sont conformes aux faits et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. Les Administrateurs en acceptent dès lors la responsabilité.

HSBC Global Funds ICAV – Euro Corporate Bond Index Fund

(Un compartiment de HSBC Global Funds ICAV, fonds à compartiments multiples à responsabilité séparée entre ses compartiments, agréé par la Banque centrale d'Irlande conformément aux Règlements de 2011 des Communautés européennes sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à leurs amendements ultérieurs éventuels)

2 décembre 2024

Le présent Supplément fait partie intégrante du Prospectus daté du 17 novembre 2023 (le « Prospectus ») relatif à HSBC Global Funds ICAV (l'« ICAV ») aux fins de la Réglementation relative aux OPCVM. Sauf mention contraire dans le présent Supplément, tous les termes commençant par une majuscule auront la signification qui leur est attribuée dans le Prospectus. Le présent Supplément doit être lu dans le contexte du Prospectus et conjointement avec celui-ci. Il contient des informations relatives à HSBC Global Funds ICAV – Euro Corporate Bond Index Fund (le « Compartiment ») qui est un compartiment séparé de l'ICAV, représenté par les séries d'actions HSBC Global Funds ICAV – Euro Corporate Bond Index Fund de l'ICAV (les « Actions »). Veuillez vous reporter au Supplément Liste des Compartiments pour connaître la liste des autres Compartiments de l'ICAV.

Il est recommandé aux investisseurs potentiels de lire attentivement le présent Supplément et le Prospectus dans leur intégralité et de consulter un courtier, un conseiller bancaire, un juriste, un comptable ou un autre conseiller financier pour obtenir des conseils indépendants sur : (a) les dispositions légales applicables dans leur pays en matière d'achat, de détention, d'échange, de rachat ou de cession d'Actions ; (b) toute restriction de change à laquelle ils sont soumis dans leur pays en matière d'achat, de détention, d'échange, de rachat ou de cession d'Actions ; (c) les conséquences juridiques, fiscales, financières ou autres découlant de la souscription, de l'achat, de la détention, de l'échange, du rachat ou de la cession d'Actions ; et (d) les dispositions du présent Supplément et du Prospectus.

Les investisseurs potentiels doivent tenir compte des facteurs de risque indiqués dans le Prospectus et dans le présent Supplément avant d'investir dans ce Compartiment.

L'Indice, y compris les marques déposées associées, est la propriété de Bloomberg Finance L.P., et/ou de ses sociétés affiliées (« Donneurs de licence ») et est utilisé sous licence. Les Donneurs de licence ne sont pas affiliés à HSBC Global Asset Management Limited et n'approuvent, ne cautionnent, n'examinent ni ne recommandent le Fonds HSBC Global Funds ICAV - Euro Corporate Bond Index Fund. Les Donneurs de licence ne garantissent pas la pertinence, l'exactitude ou l'exhaustivité de l'Indice ou de toute donnée y afférente et déclinent toute responsabilité quant à l'utilisation ou l'exactitude de l'Indice ou de toute donnée associée.

Une clause de non-responsabilité complète figure dans le Prospectus.

SOMMAIRE

	N° de page
GÉNÉRALITÉS	3
OBJECTIF ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT	4
RISQUES D'INVESTISSEMENT	5
CATÉGORIES D' ACTIONS	6
COMMISSIONS ET FRAIS	6
DESCRIPTION DE L'INDICE.....	7

GÉNÉRALITÉS

Les dispositions suivantes sont applicables au Compartiment :

Devise de référence	Euro
Indice	Indice Bloomberg Euro Aggregate Corporate Bond Index (rendement total)
Profil de l'Investisseur type	Le Compartiment est conçu pour les investisseurs à la recherche de revenus et qui prévoient d'investir pendant au moins 3 ans. Le Compartiment peut intéresser les investisseurs qui : (i) recherchent un investissement de base en titres à revenu fixe ; et (ii) sont intéressés par une exposition à faible coût au marché obligataire européen des entreprises.
Méthode de gestion du risque	Approche par les engagements. Les détails sur l'approche par les engagements, notamment les limites d'effet de levier qui s'appliquent, figurent dans le Prospectus à la section « Processus de gestion du risque ».
Heure limite de négociation	12 h 00 heure irlandaise, chaque Jour de négociation.
Date de règlement des souscriptions	Dans un délai de deux Jours ouvrés après le Jour de négociation correspondant ou toute autre date que la Société de gestion peut fixer et qu'elle peut notifier aux Actionnaires.
Date de règlement des rachats	Dans un délai de deux Jours ouvrés après le Jour de négociation correspondant ou toute autre date que la Société de gestion peut fixer et qu'elle peut notifier aux Actionnaires.
Point d'évaluation	23 h 00 heure irlandaise, le Jour de négociation suivant l'Heure limite de négociation.
Prix d'offre initial	Le prix d'offre initial des Actions du Compartiment est de 10,00 (ou dans le cas du yen japonais, 100,00) dans la Devise de référence de la Catégorie d'actions concernée. Après la Période d'offre initiale, les Actions seront émises au Prix de souscription.
Période d'offre initiale	De 9 h 00 (heure irlandaise) le 30 août 2024 à 17 h 00 (heure irlandaise) le 28 février 2025 ou toute autre date et heure antérieure ou postérieure éventuellement déterminées par les Administrateurs. Toute extension ou tout raccourcissement de la Période d'offre initiale sera conforme aux prescriptions de la Banque centrale.

OBJECTIF ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Objectif d'investissement : Générer un revenu régulier et une croissance du capital.

Politique d'investissement : répliquer la performance de l'Indice, tout en minimisant dans la mesure du possible l'Écart de suivi entre sa performance et celle de l'Indice.

Le Compartiment investit dans des obligations d'entreprises de qualité Investment Grade, des obligations d'entreprises des marchés émergents, des Titres adossés à des actifs (« ABS ») et des Titres adossés à des hypothèques (« MBS ») qui sont tous des constituants de l'Indice et sont remboursables. Le Compartiment peut également investir dans les actifs suivants qui ne sont pas des constituants de l'Indice dans le but de faciliter le suivi de l'Indice : 1) des titres qui ne font plus ou pas encore partie de l'Indice, ou d'autres titres affichant un profil de risque et de performance similaire à celui des titres composant l'Indice ; 2) des obligations d'État/d'agences/supranationales (marchés développés et émergents) ne comportant pas de produit dérivé et/ou d'effet de levier à des fins de gestion de la duration et de la trésorerie ; 3) des obligations avec une notation de crédit inférieure ou équivalente à Ba1, BB+ et BB+ remboursables pouvant être détenues à des fins de GEP dans le but de prévenir la vente forcée de constituants de l'Indice dans un contexte de dégradation de la notation de crédit en dessous de la qualité Investment Grade ; 4) des liquidités et instruments du marché monétaire (notamment des bons, des effets de commerce et des certificats de dépôt) à titre de liquidité accessoire ; et 5) des parts ou des actions d'OPC aux fins de couverture, de GEP et de gestion de la trésorerie.

Les Notations de crédit des titres sous-jacents peuvent varier avec le temps et seront généralement de catégorie Investment Grade.

La Notation de crédit moyenne des investissements composant le portefeuille du Compartiment de la société devrait avoisiner la Notation de crédit moyenne des constituants de l'Indice. Lorsque la Notation de crédit d'un titre à revenu fixe faisant partie de l'Indice est dégradée par une Agence de notation reconnue, le Gestionnaire d'investissement déterminera si, après une telle dégradation, il est raisonnable pour le Compartiment de continuer à détenir le titre.

À l'exception des investissements autorisés dans des titres non cotés ou des instruments dérivés de gré à gré, les titres dans lesquels le Compartiment investit seront cotés ou négociés sur des Marchés reconnus dans la zone euro. De plus amples informations sur les investissements autorisés et les Marchés reconnus figurent à la section « Annexe 1 - Restrictions d'investissement imposées aux OPCVM » et à la section « Annexe 3 - Liste des marchés reconnus » du Prospectus.

Conformément aux Politiques d'investissement responsable de HSBC Asset Management, le Compartiment n'investira pas dans des émetteurs que le Gestionnaire d'investissement considère comme tirant plus de 2,5 % de leurs revenus de la production ou de l'extraction d'énergie à partir de charbon thermique et qui, selon le Gestionnaire d'investissement, ne disposent pas d'un plan de transition crédible. Cela ne devrait avoir aucun impact significatif sur l'écart de suivi du Compartiment en raison des composants de l'Indice et de la nature de leur exposition sous-jacente.

Approche d'investissement : Le Compartiment utilisera des techniques d'optimisation qui tiennent compte de l'écart de suivi, des frais de transaction et de la disponibilité des constituants de l'Indice lors de la construction du portefeuille. De plus amples informations sur l'optimisation figurent à la section intitulée « Techniques d'Investissement » du Prospectus.

Instruments dérivés : Le Compartiment ne prévoit pas d'utiliser largement des IFD et ne devrait pas présenter un profil de risque supérieur à la moyenne du fait qu'il utilise des IFD ou investit dans des IFD. Le recours à des IFD et des techniques de GEP applicables au Compartiment est décrit à la section intitulée « Recours aux instruments financiers dérivés » du Prospectus.

Les IFD auxquels le Compartiment peut avoir recours sont des contrats financiers à terme standardisés, des contrats de change (swap de change, contrats au comptant et à terme) et des swaps de défaut de crédit.

Des contrats financiers à terme standardisés peuvent être utilisés aux fins de gestion de la durée, permettant ainsi au Compartiment de répliquer aussi fidèlement que possible la sensibilité des prix des actifs sous-jacents de l'Indice à l'évolution des taux. Des contrats de change peuvent être employés à des fins de couverture du risque de change des catégories d'actions ou pour convertir la devise des investissements sous-jacents du Compartiment en Devise de référence. Des swaps de défaut de crédit peuvent être utilisés dans l'optique de gérer l'exposition au crédit afin de permettre au Compartiment de répliquer fidèlement le risque de crédit global de l'Indice.

Le Compartiment a l'intention d'utiliser tous les IFD ci-dessus à des fins de couverture et de GEP dans le seul but de réduire l'écart de suivi entre la performance du Compartiment et celle de l'Indice.

Opérations de financement sur titres et/ou Swaps sur rendement total : Le Compartiment peut effectuer des opérations de prêts de titres sous réserve des exigences de la Réglementation relative aux opérations de financement sur titres, des Réglementations relatives aux OPCVM et de la Réglementation de la Banque centrale relative aux OPCVM. Ceci est plus particulièrement décrit dans le Prospectus à la section « Techniques d'investissement du portefeuille ». Moins de 30 % des actifs nets du Compartiment peuvent faire l'objet d'accords de prêts de titres à tout moment. Cependant, le montant sujet à des accords de prêts de titres est généralement compris entre 0 % et 25 % des actifs nets du Compartiment. Sous réserve des limitations mentionnées ci-dessus, tout actif du Compartiment peut être soumis à des Opérations de financement sur titres.

Le Compartiment ne conclura pas de Swaps sur rendement total ou d'Opérations de financement sur titres autres que des opérations de prêt de titres.

Investissement dans des Fonds : Le Compartiment n'investira pas plus de 10 % de ses actifs nets au total dans des OPC qui peuvent comprendre des parts ou actions d'OPC gérés directement ou indirectement par le Gestionnaire d'investissement. De plus amples informations sont fournies dans le Prospectus à la section « Commissions, charges et frais », « Coûts d'investissement dans des parts d'autres organismes de placement collectif ». Le Compartiment peut investir dans des parts ou actions d'OPC qui investissent principalement dans des titres compris dans l'Indice afin d'obtenir une exposition indirecte à ces titres.

Écart de suivi : L'écart de suivi est l'écart type annualisé de la différence entre les rendements mensuels (ou quotidiens) du Compartiment et de l'Indice. Un certain nombre de facteurs peut donner lieu à un écart de suivi, comme indiqué dans le Prospectus à la section intitulée « Écart de suivi ». À la date du présent Supplément, l'Écart de suivi anticipé pour le Compartiment devrait atteindre jusqu'à 0,50 % par an dans des conditions normales de marché.

Volatilité : Le Compartiment devrait présenter des niveaux de volatilité moyens.

Le Compartiment est géré passivement. Rien ne garantit que le Compartiment atteindra son objectif d'investissement. En particulier, aucun instrument financier ne permet de reproduire exactement la performance de l'Indice concerné.

RISQUES D'INVESTISSEMENT

Un investissement dans le Fonds comporte un certain degré de risque, y compris les risques décrits à la section intitulée « **Risques et gestion des risques** » du Prospectus.

Les risques principalement liés à des conditions de marché normales sont les suivants :

Risque de suivi d'indice
Techniques d'Investissement
L'Indice
Écart de suivi
Catégories d'Actions couvertes
Risque de change
Risque lié à l'euro
Risque lié aux fonds d'investissement

Dépendance à l'égard du Gestionnaire d'investissement
Risque de Marché
Risque lié aux titres à revenu fixe
Titres adossés à des actifs et Titres adossés à des créances hypothécaires
Risques particuliers liés aux Instruments financiers dérivés

Les risques principalement liés à des conditions de marché inhabituelles sont les suivants :

Risque de contrepartie
Risque de liquidité
Risque opérationnel

Ces risques d'investissement ne sont pas considérés comme exhaustifs et il est recommandé aux investisseurs potentiels de lire attentivement le Prospectus et le présent Supplément et de consulter leurs conseillers spécialisés avant de procéder à une demande de souscription d'Actions. L'investissement dans le Compartiment ne convient pas aux investisseurs qui ne peuvent pas se permettre de perdre l'intégralité ou une partie substantielle de leur investissement.

Un investisseur doit tenir compte de sa tolérance personnelle vis-à-vis des fluctuations quotidiennes du marché avant d'investir dans le Compartiment.

CATÉGORIES D' ACTIONS

Le Compartiment est composé de plusieurs Catégories d'actions décrites à la section intitulée « **Description des Catégories d'actions** » du Prospectus. Seules certaines Catégories d'actions peuvent être disponibles à la souscription à la date du présent Supplément. Des Catégories d'actions supplémentaires pourront être ajoutées à l'avenir en fonction des exigences de la Banque centrale.

Montants minimums

Veuillez vous reporter à la section « **Achat d'Actions non ETF** » du Prospectus pour plus de détails sur les montants minimums de souscription initiale et de détention d'Actions.

COMMISSIONS ET FRAIS

Frais courants de la Catégorie d'actions*

A	B	H	IT	S	S1
Maximum de 0,50 %	Maximum de 0,50 %	Maximum de 1,00 %	Maximum de 0,50 %	Maximum de 0,50 %	Maximum de 0,50 %
S2	S3	S4	S5	S6	S7
Maximum de 0,50 %					
S8	S9	S10	W	X	Z
Maximum de	Maximum de	Maximum de	0,00 %	Maximum de	Maximum de

0,50 %

0,50 %

0,50 %

0,50 %

0,50 %

* Les frais courants sont fixes et comprennent les frais de gestion, d'exploitation, d'administration et de service.

Pour de plus amples informations, veuillez vous reporter à la section « Commissions, charges et frais » du Prospectus.

DESCRIPTION DE L'INDICE

La présente section est un résumé des principales composantes de l'Indice et n'est pas une description complète de l'Indice.

Généralités

L'Indice est un indice de référence basé sur des règles qui réplique uniquement le marché des obligations d'entreprises de qualité Investment Grade, libellées en euros et à taux fixe. Seules les obligations à 1 an et au-delà sont éligibles. La devise de l'Indice est l'euro et les rendements sont non couverts.

L'Indice est basé sur la méthodologie d'indice de Bloomberg qui applique un critère d'éligibilité fondé sur un ensemble de principes fondamentaux (à savoir des titres représentatifs du marché, répliquables, pertinents, objectifs et transparents) qui sont conçus pour mesurer de manière précise et exhaustive les constituants de l'Indice sous-jacent. L'Indice est calculé quotidiennement, sauf les jours fériés, en utilisant le service de valorisation de Bloomberg, BVAL, certains titres étant évalués par des tiers. L'Indice est calculé en fonction du rendement total, pondéré en fonction de la valeur de marché et rééquilibré mensuellement.

Publication de l'Indice

De plus amples informations sur l'Indice, sa composition, son calcul, les règles d'examen périodique, ainsi que sur la méthode générale à l'origine des indices Bloomberg sont disponibles sur le site www.bloombergindices.com.

La méthodologie de l'Indice peut être modifiée de temps à autre par le Fournisseur de l'Indice. Des informations sur la méthodologie de l'Indice sont disponibles sur le site Internet mentionné ci-dessus.